

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,  
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 16 juin 2021, a été adopté le règlement numéro 217-2021 « *établissant une quote-part spéciale sur le solde de financement au montant de 66 100 \$ relative à la construction d'un centre de transfert de résidus domestiques dangereux* ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

**DONNÉ À RAWDON, CE 22<sup>E</sup> JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-UN.**



---

Réal Brassard  
Secrétaire-trésorier et directeur général